

Communication/HAC/En prélude à l'élection de samedi /Trois questions au ministre d'Etat ...

...Guy-Bertrand Mapangou : " L'élection est ouverte à tous les professionnels de la communication, et elle sera transparente "

Propos recueillis par
Christian KOUIGA

Libreville/Gabon

MONSIEUR le ministre d'Etat, vous avez fixé, à samedi prochain, l'élection des deux membres restants de la Haute autorité de la communication (HAC), qui doivent être issus des rangs des professionnels de la communication. N'est-ce pas trop hâtif, surtout que l'on ne sait même pas qui sera électeur et qui ne le sera pas ?

Guy-Bertrand MAPANGOU : "Dans cette perspective, sont électeurs, tous les membres de la corporation appartenant à une association régulièrement ou légalement reconnue qui dispose d'un récépissé

provisoire ou définitif. Je suppose que toutes les associations recensées à ce jour, à savoir : OGAM, OPAM, les Femmes communicatrices et l'Association des professionnels de la presse écrite libre (APPEL), sont répertoriées au ministère de l'Intérieur. Il y avait d'autres critères plus corsés, comme l'exigence d'un siège et de disposer d'un compte bancaire...Mais cela devait compliquer les choses, au regard de l'urgence de l'élection de samedi. Sont également considérés comme électeurs, tous les membres de la corporation disposant tout simplement d'une carte professionnelle ou d'une carte de presse. S'agissant de la carte de presse, il y a celle délivrée par le ministère, quoique n'ayant pas été renouvelée depuis deux ans, et celle qui justifie l'appartenance à une rédaction. Ce sont



Photo : Ariside MOUSSAVOU

Le ministre d'Etat chargé de la Communication, Guy-Bertrand Mapangou.

ces catégories des professionnels qui seront admis comme électeurs le jour du vote. Nous voulons que les communicateurs participent. Pour qu'on ne dise pas qu'il y a eu la combine.

Toutes les associations n'ont pas le même nombre d'adhérents, mais il reviendra aux candidats qui seront retenus par la commission d'élargir leur campagne au-delà de leurs propres chapelles. En effet, comme en politique, il faut aller séduire l'électorat dans sa diversité. Pour multiplier les chances de vaincre. A mon avis, les délais ne sont pas courts.

Mais si d'aventure il y a des aléas, nous aviserons. Tout en risquant que chacun veuille ensuite d'une élection à sa manière.

Cela sous-entend-il que l'élection se fera selon chaque corporation ?

Bien-sûr que non ! L'élection est ouverte à tous les compartiments de la communication. Pour ce qui est du collège électoral, nous nous référerons à la liste d'adhérents que chaque association présentera. Leurs membres n'auront droit au vote qu'en présentant la carte d'adhérent. En plus de la liste ayant fait foi lors de la déclaration de reconnaissance au ministère de l'Intérieur.

Et que pensez-vous des électeurs qui résident à l'intérieur du pays ?

Pour les électeurs ou professionnels de la communication résidant à l'intérieur du pays, nous avons chargé leurs associations respectives, à travers un communiqué publié dans vos

colonnes et diffusé à la télévision, de les en informer, dans l'optique de rallier Libreville. A ce sujet, je précise que les frais seront à la charge de leurs associations qui, selon la loi, se doivent de disposer d'un compte, d'un siège et de vivre des cotisations de leurs membres. Le ministère n'a pas mission de les prendre en charge. Il n'y a aucun budget pour cela, et même pour cette élection, nous ferons avec les moyens du bord et dans le souci de la transparence absolue. Pour cela, nous veillerons à ce que toute personne ayant la qualité de professionnel de la communication – s'il n'est pas dans une association – qu'elle puisse, au moins, brandir sa carte de presse ou professionnelle qui justifierait son attaché à la corporation. Le mode de scrutin est spécifié dans le règlement. L'élection est donc ouverte à tous les membres de la corporation. Reste que si les associations sont bien organisées, chacune devrait choisir son candidat.

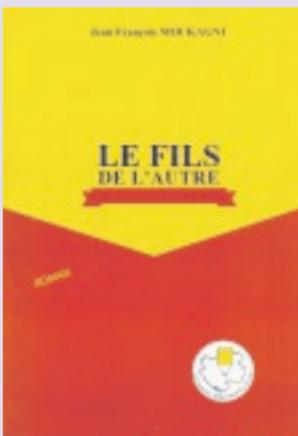
Vient de paraître

Quand le fils de l'autre vit le martyr

Ceci est le deuxième roman de Jean François Moukagni : « Le Fils de l'autre », aux éditions La Maison Gabonaise du Livre. Un roman dur, sombre, sans tabou sur la maltraitance des enfants, la désarticulation des familles, les conflits d'intérêts, la loi du plus fort... En 209 pages, l'auteur évoque la descente aux enfers de Mbouélili, puis sa rédemption.
Libreville/Gabon

LE roman de Jean François Moukagni dispose d'une narration chronologico-locale, alternant entre le récit, les descriptions et les dialogues. Point de grande recherche ici dans le dispositif narratif. Et pour cause : l'histoire de ce roman est telle qu'elle laisse peu de place à l'attention qu'on aurait pu accorder aux aspects formels. Et ça va plutôt vite, eu égard à une absence de découpages en parties ou en chapitres : tout est linéaire, d'un trait.

Mbouélili est un jeune garçon qui manque l'école ce jour-là faute de goûter. Mais à l'école, ce même jour, l'instituteur a ordonné aux élèves de faire main basse sur la marchandise d'une commerçante. Dans le charivari que cela a occasionné, un enfant, Diboumi, le meilleur ami de Mbouélili, est gravement touché au bras. Rentré chez lui, devant la question des siens sur ce qui lui est arrivé, Diboumi affabule et soutient que c'est Mbouélili qui en est à l'origine, pour l'avoir volontairement poussé à terre. Dans un esprit de revanche, Mougoudi, la mère de l'enfant, la femme la plus puissante des Neufroutes, effectue, en tête d'une délégation, une descente punitive chez les parents de Mbouélili. Imbabou, le père « nourricier » de ce dernier, qui le hait absolument, partage l'idée de casser son bras en guise de répa-



ration du tort occasionné. Mais voilà, le chef de quartier, Diénini, à la suite de la mère du jeune garçon, Moubissi, s'interposent. Une solution est trouvée : Diboumi va être pris en charge par la famille Imbabou, chez elle, et durant cette période de soin, Mbouélili a interdiction de se rendre à l'école.

Une fois seuls, Imbabou fait vivre le calvaire à son épouse et au fils de cette dernière. Il bat la mère et chasse de chez lui le fils. Dans une énième scène de ménage qui dérape, Mbouélili blesse accidentellement « son » père. Cette fois c'en est trop, le jeune homme est envoyé séjourner chez un grand-oncle, l'octogénaire Ingondou. Ce dernier, homme sage, promet de régler cette affaire. Mais sur ces entrefaites, le vieillard trouve la mort, fauché par un motocycliste « étranger », en se rendant au stade soutenir le onze local. A cette annonce d'une mort par un étranger, les spectateurs accourent et massacrent le motocycliste. Les autorités judiciaires

s'emparent de l'affaire et arrêtent tous les lynchages reconnus ou dénoncés : Imbabou est du lot. Il est incarcéré à Mangondo. Pour sortir ces prisonniers de là, une mesure exceptionnelle est prise par le pouvoir : le versement d'une somme d'argent. Mais Imbabou est démuné, n'a pas un parent ou un ami pouvant l'aider. Son épouse se tourne alors vers son fils, Mbouélili, qui dispose d'un compte postal où sont placés deux millions de francs, héritage de son défunt père. Acceptera-t-il de prendre dans cet argent de quoi faire libérer ce père qui n'a eu cesse de le maudire, de l'insulter, de le frapper, infligeant le même sort à sa génitrice devant lui, tout le temps ? Les trente dernières pages y répondent.



SUNU ASSURANCES

20 ANS D'EXPÉRIENCE
20 ANS DE CONFIANCE



Notre métier, l'assurance.

MERCI DE VOTRE FIDÉLITÉ

Fiers et heureux de célébrer notre 20^{ème} anniversaire !

En soufflant très fort sur les bougies, nous n'éteindrons pas la flamme qui nous anime et nous pousse chaque jour à vous offrir le meilleur de l'assurance. Le travail acharné et le professionnalisme des femmes et des hommes de notre groupe démontrent notre engagement quotidien auprès de vous.

Cet anniversaire est aussi le vôtre. Parce que vous nous avez donné confiance. Parce que vous nous avez accordé votre confiance. C'est pour vous, et avec vous, que nous avons fait de SUNU Assurances une réussite africaine pérenne.

Merci 20 fois.